



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Cyrielle Chatelain

Présidente du groupe Écologiste et Social

Madame Yaël Braun-Pivet
Présidente de l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université
75007 Paris France

Paris, le 6 novembre 2025

Objet : Atteinte au principe de laïcité et manquements à la déontologie lors d'une visite de jeunes à l'Assemblée nationale

Madame la Présidente,

Notre Assemblée a été le théâtre, hier, d'une séquence profondément indigne de l'esprit républicain qui devrait l'animer. Lors de la visite d'un groupe de jeunes dans les tribunes, plusieurs d'entre eux – des jeunes filles portant le voile – ont été pris pour cibles par des députés du RN et de l'UDR, qui ont multiplié les prises de photographies depuis l'hémicycle, en violation du règlement intérieur, avant que ces images ne soient relayées sans grande précaution par le média d'extrême droite *Frontières*.

Ces agissements constituent un manquement grave à la déontologie parlementaire. Les usages et décisions du Bureau rappellent qu'aucun député ne peut photographier les tribunes ni diffuser des images prises au sein de l'hémicycle, a fortiori lorsqu'elles concernent des mineurs. Ces règles ont été délibérément violées, et leurs conséquences sont lourdes : des visages d'enfants ont été exposés sans autorisation sur les réseaux sociaux, livrés à des commentaires haineux et stigmatisants.

Au-delà de ces faits, cette affaire révèle une dérive préoccupante : celle d'une islamophobie décomplexée qui contamine nos institutions. En confondant neutralité de l'État et effacement du citoyen croyant, certains députés trahissent l'esprit même de la loi de 1905 et de la République. La laïcité impose la neutralité aux agents du service public, non aux usagers ; elle protège la liberté de conscience, elle ne la restreint pas. L'Assemblée nationale, lieu de représentation du peuple tout entier, n'a pas vocation à interdire l'expression de convictions religieuses, sauf en cas de trouble à l'ordre public, ce qui n'a évidemment pas été le cas.

La loi du 15 mars 2004, qui interdit le port de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires, ne s'applique en aucun cas à l'Assemblée nationale. Il est donc d'autant plus regrettable que vous ayez réagi dans la précipitation, sans même chercher à comprendre dans quel cadre cette école venait visiter l'Assemblée ni quel était le statut de ces jeunes.

Il est dès lors dommage que, lors de votre première réaction publique, vous ayez évoqué une atteinte au principe de laïcité. L'atteinte au principe de laïcité, c'est avant tout de donner raison à celles et ceux qui s'insurgent à tort. Ce principe, dans sa lettre comme dans son esprit, n'interdit nullement à de jeunes visiteuses de porter le voile. Le règlement de notre institution se limite à exiger une « tenue correcte » et un comportement « assis, découvert et en silence » ; il n'impose aucune neutralité vestimentaire. Assimiler la présence de jeunes filles qui portent le voile à une entorse à la laïcité revient à conforter le récit xénophobe de l'extrême droite, celui d'une République qui exclurait au lieu d'émanciper.

Cette situation nous alarme à triple titre :

Parce qu'elle brise le lien de confiance entre la jeunesse et son Parlement. Pour nombre de ces jeunes filles, cette visite devait être un moment d'éveil citoyen. Elle s'est transformée en scène d'humiliation publique. Comment prétendre incarner la démocratie si notre maison commune ne garantit plus à tous les enfants de France un espace de sécurité et de respect ?

Parce qu'elle dévoie le principe de laïcité. La laïcité n'est pas un instrument d'exclusion, mais de liberté. Elle protège la conscience individuelle et garantit que chacun puisse participer à la vie publique sans renier ce qu'il est. Ce principe a été trahi par celles et ceux qui, sous couvert de « cohérence républicaine », ont stigmatisé de jeunes citoyennes venues simplement découvrir l'Assemblée nationale.

Parce qu'elle révèle une banalisation inquiétante des comportements discriminatoires. Photographier sans consentement, exposer des mineures, puis détourner leur image à des fins politiques constituent non seulement des fautes déontologiques, mais aussi des actes contraires à l'éthique la plus élémentaire. L'hémicycle ne doit jamais devenir la caisse de résonance des obsessions islamophobes, racistes et sexistes de l'extrême droite.

Madame la Présidente, il en va de la dignité de notre Assemblée. Le groupe Écologiste et Social vous demande, au nom du respect dû à l'ensemble de nos concitoyens, de rappeler fermement les principes qui régissent la laïcité républicaine et de veiller à ce que ces comportements – contraires au règlement, à la déontologie et à l'honneur de notre institution – fassent l'objet d'un examen et, le cas échéant, de sanctions disciplinaires.

Veuillez croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre profond attachement à l'esprit républicain et à la dignité de notre Assemblée.

Cyrielle Chatelain

Présidente du groupe Écologiste et Social

